



Compte joint et procuration

Par **Christophe54980**, le **04/09/2014 à 22:16**

Bonjour,rrnrJ'ai une question concernant la procuration sur un compte joint. rnrnrJ'ai avec ma conjointe un compte joint depuis 1 an et demi (mr ou mme), il s'agit du compte de Mme qui a été transformé en compte joint. Je précise que nous ne sommes ni mariés ni pacsés (je ne sais pas si cela a une importance...) rnrnrJ'ai appris récemment que les parents de ma conjointe avaient la procuration sur notre compte joint alors qu'aucun de nous deux ne leur a donnée durant cette année et demi de compte joint. rnrnrAuparavant, il y a plus de 5 ans, ma conjointe avait fait une procuration sur son compte individuel mais jamais sur le compte joint. rnrnrEst ce donc normal que les parents de ma conjointe aient cette procuration sur le compte joint comme me l'a confirmé ma conseillère ?rnrnrMerci d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **07/09/2014 à 10:17**

Bonjour,rnTant que la procuration n'est pas annulée, elle conserve les droits et limites attachés.rnRien ne vous empêche de procéder à cette annulation.rnEt au passage réclamer par LR/AR les éventuels moyens de paiement dont pourrait disposer le mandataire (chéquier, carte bancaire...).